

Annexe A - Choix du processus

	Dépense entre 2 000 \$ et 15 000\$	Dépense entre 15 000 \$ et 24 999 \$	Dépense entre 25 000 \$ du seuil d'appel d'offres public	Dépense de plus du seuil d'appel d'offres public
			Tout autre contrat	
Choix du processus	Contrat de gré à gré	Contrat de gré à gré	Contrat de gré à gré auprès d'offres de services de 2 fournisseurs ou + ***Prévoir clauses contractuelles lors de travaux Rotation des fournisseurs	SEAO Le chef de division/directeur doit produire au conseil municipal un estimé écrit des dépenses réaliste et raisonnable incluant les taxes applicables
Adjudication du contrat	Bon de commande seulement	Adoption par résolution du conseil municipal	Adoption par résolution du conseil municipal	Adoption par résolution du conseil municipal
Publication sur le site Internet SEAO et de la Ville		Non	Oui	Oui

La Ville souhaite encourager le commerce local afin de favoriser les retombées économiques locales.

La Ville peut octroyer un contrat de gré à gré à un fournisseur local n'ayant pas nécessairement fourni le prix le plus bas, à condition que, à qualité au moins équivalente, son offre n'excède pas 10 % de plus que le meilleur prix soumis par un fournisseur extérieur au territoire de la Ville.